

PARCOURS DE COURSE À PIED

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



LÉGENDE

 Les flèches vous guideront sur les trois parcours.

 **BOUCLE ROSE 2,5 km**

 **BOUCLE BLEUE 4,5 km**

 **BOUCLE VIOLETTE 8,5 km**

- Pour le respect de la faune et de la flore, merci de rester dans les chemins balisés : les parcours traversent des zones naturelles sensibles.
- Certains tronçons sont communs avec la boucle de randonnée locale et du GR Métropolitain, le respect des autres usagers est indispensable pour une pratique sportive agréable.
- Équipez-vous de manière adaptée, consultez les services météorologiques en cas d'alerte orange/rouge et le site internet de la Ville afin de vérifier l'ouverture ou la fermeture des parcours.
- Avant de débuter toutes activités physiques et sportives, consultez votre médecin.
- Soyez vigilants pendant les périodes de chasse (début septembre à fin février).

Information et autorisation d'accès
Mairie de Saint-Médard-en-Jalles
05 56 57 40 40